

### Recommandations importantes

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au chef du bureau de douane du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de vente du navire, l'acte de francisation doit impérativement être rapporté au chef du bureau de douane du port d'attache du navire dans un délai d'un mois à compter de la vente (art. 231 du code des douanes), accompagné de l'acte de vente.

L'acheteur doit, afin de faire établir un nouvel acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même chef du bureau de douane, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), et une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance ou facture de moins de 6 mois).

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du conservateur des hypothèques maritimes compétent.

**A défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera à lui être réclamé.**

Le changement de pavillon doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au bureau de douane ainsi que le cas échéant à la souscription d'une déclaration réglementaire d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, rapprochez-vous, dans votre intérêt, du chef du bureau de douane du port d'attache qui vous fournira tous les renseignements utiles.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## ACTE DE FRANCISATION

et

## TITRE DE NAVIGATION

K 4150

## NAVIRE DE PLAISANCE

bureau fiscal des douanes et droits indirects  
 service navigation  
 Quai Gal Lawton Collins BP 735  
 50107 CHERBOURG cedex  
 tel 09 70 27 44 88 fax 02 33 33 34 16

**Identification du navire**

Nom du navire : SNARK  
N° de francisation (matricule) : 17956040601 (K4150)  
N° d'immatriculation : 681589  
Bureau de port d'attache : CHERBOURG BUREAU

**Caractéristiques du navire**

Type : SLOOP  
Modèle : OCEANIS 350  
Constructeur : BENETEAU 85  
Si construction amateur, ne peut être vendu avant le :  
Navire modifié : oui  non   
Modification effectuée par un particulier : oui  non   
Si modification effectuée par un particulier, ne peut être vendu avant le :  
Année de construction : 1986  
Numéro CIN :  
Catégorie de conception : A  B  C  D   
Longueur de coque : 9.92 mètres    Largeur de coque : 3.43 mètres  
Nombre total de moteurs : 1

Moteur	Marque	Modèle	N° série	Puissance en kW	Puissance en CV administratifs	Nbre	Carburant
fixe	YANMAR	3GM	INCONNNU	27.0	5	1	GO

**Propriétaire(s)**

Nom et Prénom : JOLY PATRICK  
Né(e) le 17/11/1962 à PARIS 18°  
Adresse : 4, ALLEE SAINT EXUPERY  
Code Postal : 78340    Ville : LES CLAYES SOUS BOIS

**Copropriétaire(s)**

	Paris :
--	---------

**Locataire(s)**

--

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Délivré à CHERBOURG BUREAU, le 11/03/2020

Pour le directeur général des douanes et des droits indirects,

Pour le préfet de département,

Pour le Chef du bureau de Cherbourg,  
L'inspectrice des douanes,  
Adjointe au Chef de service,  
**Audrey CRAMESNIL**

